



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

CM-058-2020

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 9 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-059-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 8.1 *Vente de bons - Mandat ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions - Adoption* et l'ajout des points 8.5 *Demande de modification des critères de représentation - Salon Emploi de Matawinie - Décision* et 8.6 *Projet d'amélioration de la Route 3 - Adoption*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Signature de la feuille de présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 FÉVRIER 2020

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1 Comité sécurité publique (6 février 2020) – Dépôt du compte rendu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

- 7.2 Comité de transport (19 février 2020) – Dépôt du compte rendu
 - 7.3 Comité de développement local et régional (25 février 2020) –
Dépôt du compte rendu
 - 7.4 Table des préfets
 - 7.5 Autres comités
8. ADMINISTRATION
- 8.1 ~~Vente de bons – Mandat ministre des Finances pour recevoir et
ouvrir les soumissions – Adoption~~
 - 8.2 Refinancement – Règlements d'emprunt 102-2004 et 137-2010 -
Décision
 - 8.3 Cour municipale – Acquisition de la plateforme *Constat Express* –
Affectation de surplus – Décision
 - 8.4 Fédération québécoise des municipalités – Formation sur la
gestion des actifs municipaux – Décision
 - 8.5 *Demande de modification des critères de représentation – Salon
Emploi de Matawinie – Décision*
 - 8.6 *Projet d'amélioration de la Route 3 - Adoption*
9. AUDIENCE 11 H 30
- 9.1 Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL) –
M. Guy Breault, président et M. Alan Bryson, 2^e vice-président
10. AMÉNAGEMENT
- 10.1 Avis de conformité règlements municipaux
 - 10.1.1 Règlements conformes
 - 10.2 Règlement 207-2019 modifiant le SADR - Document sur la
nature de la modification – Adoption
 - 10.3 Règlement 205-2019 modifiant le SADR - Document sur la
nature de la modification –Adoption
 - 10.4 Forêt – Recommandation concernant les zones d'étude d'aires
protégées – Appui
 - 10.5 Amélioration des routes 125-131 – Document synthèse – Plan
de transport – Dépôt
 - 10.6 Amélioration du chemin des Cyprès – Travaux optionnels –
Décision
 - 10.7 Amélioration du chemin des Cyprès – Démarche acquisition de
terrains - Décision
 - 10.8 Bilan RDD 2019 - Dépôt
 - 10.9 Bilan textile 2019 – Dépôt
 - 10.10 FPEM – Suspension du programme de financement - Décision
 - 10.11 PADF – Délais administratifs - Autorisation
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE
- 11.1 Aucun point
12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
- 12.1 Fonds régions et ruralité – Entente *Soutien à la compétence de
développement local et régional des MRC* – Décision
 - 12.2 Demande d'appui - MRC Maria-Chapdeleine – Règles entourant
les sommes au fonds de développement des territoires –
Décision
 - 12.3 Pacte rural des municipalités – Attribution du solde non engagé
au 31 mars 2020 – Décision
 - 12.4 Suivi du comité provisoire du pacte rural territorial – Décision



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

13. TRANSPORT

- 13.1 Paiement des heures supplémentaires – Employé 37-0165 – Décision
- 13.2 Octroi du contrat – Circuit 1 desserte Saint-Donat / Sainte-Agathe-des-Monts – Décision
- 13.3 Modification de secteur pour la Municipalité d'Entrelacs pour le taxibus – Décision
- 13.4 Statistiques d'achalandage du taxibus - Information

14. ÉVALUATION

- 14.1 Aucun point

15. PARCS RÉGIONAUX

- 15.1 Aucun point

16. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT

17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT

18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

19. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

- 19.1 Aucune

20. VARIA

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2020

CM-060-2020

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CM-061-2020

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de février 2020, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim résume les principaux points de son rapport au 29 février 2020.

- la participation au Moment de Réflexion Collective du 20 février dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

- la table de concertation sur l'immigration;
- l'affichage du poste associé au protocole MADA;
- les Routes 125 et 131;
- le chemin des Cyprès;
- le plan de transport – le taxibus – l'appel d'offres pour le circuit 1;
- le libre-service pour le traitement de la paie Desjardins;
- les états financiers 2019;
- l'inventaire des équipements informatiques et la sécurité de notre réseau informatique;
- l'entrée en fonction de nouveaux employés;
- la formation, l'équité salariale et la santé et sécurité au travail;
- l'installation d'un défibrillateur à la réception;
- le service de Télémédecine.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1. Comité sécurité publique (6 février 2020) – Dépôt du compte rendu

Le président du Comité sécurité publique, M. Bruno Guilbault, donne des informations sur quelques points du compte rendu :

- la rencontre des élus avec les représentants de la Sûreté du Québec le 10 mars 2020;
- les rapports périodiques de la Sûreté du Québec;
- l'identification des priorités locales;
- le départ d'Éric Carle à titre de capitaine qui sera remplacé par M. Éric Latour;
- la campagne de sensibilisation sur la sécurité des piétons aux traverses piétonnières;
- mandat donné à Christian Fortin, adjoint incendie de Rawdon, pour combler certaines obligations de la MRC, tel le rapport annuel au ministère de la Sécurité publique;
- rencontre avec tous les directeurs des Services incendie et le CSP le 17 mars prochain pour fixer des balises claires;
- la création d'un sous-comité du CSP composé des élus du CSP et de 3 directeurs incendie de municipalités n'étant pas représentées au CSP. M. Fortin prendrait alors la coordination dudit comité.

Le maire de Saint-Jean-de-Matha demande si M. Fortin remplace M. Alain Charbonneau. Ce n'est pas le cas, il s'occupera du rapport annuel au ministère de la Sécurité publique et des statistiques. Également, un sous-comité sera mis en place pour informer les élus et pour s'assurer que les rapports annuels des municipalités sont complets. Le but est d'éviter d'engager une firme externe. M. Charbonneau s'est engagé à terminer la révision du Schéma de couverture de risques incendie qui perdure depuis plus de 3 ans.

Le président mentionne également que Rawdon va s'associer avec Sainte-Julienne de la MRC Montcalm avec un chef des opérations dans chacune des casernes, et ce, dans le but de diminuer la fréquence des tours de garde pour les pompiers. Il précise également que ce qui est important c'est d'avoir un nombre élevé d'effectifs lors d'une intervention.

7.2. Comité de transport (19 février 2020) – Dépôt du compte rendu

Le président du Comité de transport, M. Gaétan Morin, fait un résumé du compte rendu, entre autres :

- l'allocation supplémentaire du ministère des transports du Québec pour la hausse de l'achalandage;
- la bonification du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- les statistiques d'achalandage au 1^{er} février 2020 pour le taxibus;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 11 mars 2020

- les demandes de modification du service de taxibus;
- la fourniture gratuite du transport pour certaines activités à considérer.

7.3. Comité de développement local et régional (25 février 2020) – Dépôt du compte rendu

Le vice-président du Comité, M. Martin Bordeleau qui a présidé cette rencontre ainsi que le préfet donnent quelques informations sur celle-ci.

- la planification stratégique et l'événement Moment de Réflexion Collective du 20 février dernier;
- la signature de l'entente pour la subvention MADA;
- le développement communautaire – Trois comités mis en place : *Comité Cool Bus*, *Comité Village Nourricier* et *Comité Pouvoir aux jeunes*;
- le développement en immigration – Enregistrement de 6 capsules sous le thème « réflexion sur l'immigration », le préfet demande de partager ces capsules sur Facebook, ainsi que 3 ateliers d'information;
- les projets présentés au pacte rural;
- la contribution de 2 000 \$ au comité de la Saint-Patrick provenant du fonds des événements. Le maire de Rawdon mentionne la très grande participation au défilé cette année;
- les projets présentés au Fonds de développement des territoires.

Un suivi de la rencontre du Comité de développement local et régional du 10 mars sera fait lors de la présente séance par la directrice du SDLR.

La directrice du Service des finances se joint à l'assemblée

7.4. Table des préfets

Quelques points à l'ordre du jour du dernier CA extraordinaire du 26 février 2020 sont expliqués par le préfet, le préfet-suppléant ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim :

L'image de marque de Lanaudière pourra être utilisée avec différentes déclinaisons selon les programmes par tous les partenaires, autant les municipalités que les MRC. Un plan de déploiement sera mis en place. Un montant de 300 000 \$ initialement prévu pour les projets acceptés au FARR et qui ne se sont pas concrétisés sera affecté pour le déploiement de l'image de marque, de cette façon l'argent ne retournera pas au Conseil du trésor. Aussi, on précise qu'il n'y a pas d'embauche de personnel au niveau de la Table des préfets pour ce projet qui est donné à contrat.

Le préfet suppléant demande à être informé quand la Table des préfets prévoit faire la tournée des MRC. Les dates seront connues à la rencontre du 30 avril prochain. Le maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha mentionne que sa municipalité travaille présentement sur sa marque citoyenne alors ces informations seront intéressantes.

Un manifeste représentatif de la région de Lanaudière a été produit et il sera demandé à toutes les MRC de l'adopter;

Un nombre important de dossiers sera traité cette année, entre autres, la desserte universitaire.

7.5. Autres comités

PAGIEPS

Le maire de la Municipalité de Sainte-Béatrix indique qu'à la rencontre du 9 mars dernier, 10 projets ont été déposés pour le PAGIEPS. En lien avec la Fondation Chagnon, il y a les 3 projets nommés précédemment soit : *Comité Cool Bus*, *Comité Village Nourricier* et *Comité Pouvoir aux jeunes*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

Le plan d'action prévoit la venue d'un intervenant ou intervenante qui va passer dans chacune des municipalités pour identifier les organismes qui sont présents et en contact avec les personnes vulnérables. Pour *Pouvoir aux jeunes*, en collaboration avec le CJE de Matawinie, il y aura embauche d'une ressource qui va regarder la performance des jeunes au niveau de leurs habiletés et non de leurs connaissances académiques. Il y a déjà des interventions qui sont réalisées par les maisons des jeunes, il faut respecter ce qui existe déjà. On ne veut pas se baser seulement sur ces dernières, mais également sur celles des autres organismes qui interviennent dans les écoles. La ressource communiquera donc avec tous ces intervenants.

SAD

Le *système alimentaire durable Matawinien*, il s'agit d'un comité d'une quinzaine de personnes pour aider les plus vulnérables et collaborer avec d'autres organismes pour supporter les actions qui se font dans chacune des municipalités – une firme sera engagée pour un suivi avec les différents partenaires.

SADC

Le maire de Sainte-Béatrix dit ne pas pouvoir y assister encore en raison de l'horaire des rencontres, ce qui devrait changer sous peu.

CJEM

Le maire de Sainte-Béatrix a rencontré le nouveau directeur général, M. Marc Pelletier. Une planification stratégique débutera sous peu pour déterminer des orientations claires.

Comité 125

Le maire de Rawdon parle de la rencontre avec les gens du ministère qui s'est tenue récemment. Ils ont beaucoup de pression du gouvernement et des députés pour qu'il y ait quelque chose de concret avant les prochaines élections provinciales. D'ici l'automne, des plans d'actions seront présentés à ce comité, un premier sur les corrections à faire à Sainte-Julienne qui devraient se réaliser l'année prochaine, en parallèle, des vérifications sur l'utilisation de terrains pour faire une voie de contournement et un rond point juste avant la Municipalité de Sainte-Julienne pour aller rejoindre le bout de terrain exproprié il y a 35 ans et le troisième, faire le tracé prévu initialement. Beaucoup de terrains expropriés sont présentement utilisés par des commerçants de Sainte-Julienne en bordure de la route 125 qui pourraient être utilisés pour élargir la route. Des représentations sont déjà en cours en ce sens. La Municipalité de Sainte-Julienne et le Comité 125 ont engagé une firme de communication. La facture de 3 000 \$ pour cette année sera divisée par le nombre de la population des municipalités concernées. Le préfet mentionne que malgré les bonnes nouvelles, il faut poursuivre les revendications. La ressource de la MRC travaillera également à tout cela de façon conjointe.

Le maire de Chertsey mentionne son mécontentement que le Comité 125 accepte d'engager et de partager des dépenses, et ce, sans consulter au préalable les municipalités concernées.

FQM et Comité Place aux jeunes

La mairesse de Saint-Félix-de-Valois donne des informations en tant que déléguée de la FQM sur le Comité Place aux jeunes national. Les places aux jeunes déterminent elles-mêmes les projets sur lesquels investir. Un projet sera déposé prochainement dans Lanaudière par le Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette au niveau de l'attraction et de l'intégration de la main-d'œuvre. C'est 170 000 \$ qui seront investis sur un projet de 266 000 \$ pour les territoires de Joliette, Matawinie et D'Autray. Il y aura embauche de 2 ressources pour déterminer des stratégies d'attraction. Le préfet demande de transférer ces informations, quand elles seront connues publiquement, à la directrice du SDLR pour la planification stratégique de la MRC.

8. ADMINISTRATION

~~8.1. Vente de bons – Mandat ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions – Adoption~~



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

8.2. Refinancement – Règlements d'emprunt 102-2004 et 137-2010 - Décision

CM-062-2020

Considérant :

- la recommandation du Comité administratif à sa séance du 3 mars 2020;
- l'économie des frais d'intérêts et d'escompte;
- la facilité du processus versus passer par le MAMH;
- les fonds disponibles dans le compte bancaire.

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise le remboursement des prêts 102-2004 et 137-2010 pour une somme totale de 225 000\$, respectivement de 66 100\$ et de 158 900\$ en prenant les fonds dans le compte bancaire de la MRC et en créant une dette interne pour le remboursement.

8.3. Cour municipale – Acquisition de la plateforme *Constat Express* – Affectation de surplus

CM-063-2020

Considérant la volonté des élus de moderniser les modes de paiements à la Cour municipale;

Considérant que la baisse des revenus enregistrée entre les années 2014 et 2017 a forcé la Cour à reporter dans le temps toute acquisition favorisant des modes de paiements plus élargis;

Considérant que depuis 2018, le volume de la Cour municipale enregistre une hausse des plus appréciables, permettant d'aller de l'avant avec la modernisation des modes de paiements tant attendus;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement de :

- permettre à la greffière de la Cour municipale de procéder à l'acquisition de la plateforme Constat-Express;
- permettre que les dépenses de 4 660 \$ pour l'acquisition et la formation et de 2 440 \$ pour les frais annuels de la première année soient puisées à même les surplus 2019, une fois vérifiés, de la Cour municipale.

Le directeur par intérim du Service d'aménagement et le conseiller en aménagement se joignent à l'assemblée

8.4. Fédération québécoise des municipalités – Formation sur la gestion des actifs municipaux - Décision

La mairesse de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois fait la présentation de ce point.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre une formation gratuite sur la gestion des actifs adaptée aux municipalités du Québec. Cette formation comprend trois webinaires en ligne, 1 atelier virtuel ainsi qu'une rencontre à la MRC. Pour chaque municipalité, la FQM vise qu'un élu, un directeur général et un responsable des travaux publics y assistent. Pour ce faire, la MRC doit faire connaître à la FQM l'intérêt des municipalités de son territoire à y participer.

CM-064-2020

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement de signifier à la Fédération québécoise des municipalités, l'intérêt des municipalités de la MRC de Matawinie de participer à la formation sur la gestion des actifs municipaux et de mandater la direction générale pour en assurer le suivi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

8.5. Demande de modification des critères de représentation – Salon Emploi de Matawinie - Décision

CM-065-2020

Considérant que les critères de participation au Salon Emploi de Matawinie ne permettent pas aux entreprises de se faire représenter par leur Chambre de commerce;

Considérant que, pour cette raison, plusieurs entreprises se retrouvent dans l'impossibilité d'y participer;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de demander à Emploi-Québec de modifier ses critères de participation au Salon Emploi de Matawinie en permettant aux entreprises de se faire représenter par leur Chambre de commerce.

8.6. Projet d'amélioration de la Route 3 - Adoption

CM-066-2020

Considérant que la Route 3, située dans les limites du Parc national du Mont-Tremblant représente un axe routier important pour le développement du nord de la MRC de Matawinie, particulièrement pour les municipalités de Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints;

Considérant qu'une étude de retombée économique, réalisée par la MRC de Matawinie, démontre le réel potentiel de développement et l'augmentation de l'achalandage lié à un projet de route touristique, passant principalement par l'amélioration de la Route 3 afin de créer une boucle touristique sur le territoire de la MRC de Matawinie;

Considérant que l'état actuel de la Route 3 ne permet pas l'interconnexion municipale au nord du territoire de la MRC de Matawinie;

Considérant que la piètre qualité de la chaussée actuelle, la présence de courbes dangereuses et les problèmes de visibilité nuisent à la conduite sécuritaire et empêchent un débit important de véhicules et donc freinent le développement de circuits touristiques;

Considérant que depuis plusieurs années, le projet d'amélioration de la Route 3 est reconnu par la MRC de Matawinie et ses partenaires régionaux comme une priorité de développement du territoire et du réseau routier, autant au Schéma d'aménagement et de développement révisé que dans la planification stratégique de la MRC;

Considérant que l'amélioration de ce lien routier aura également un impact économique positif pour le Parc national du Mont-Tremblant, en permettant d'ouvrir un nouveau secteur pour des activités récréotouristiques et de mise en valeur;

Considérant que l'amélioration de ce lien routier permettra de désenclaver le nord du territoire de la MRC et ainsi effectuer plus facilement une connexion avec les régions administratives limitrophes des Laurentides et de la Mauricie, créant ainsi un axe est-ouest plus efficace;

Considérant que le projet d'amélioration de la Route 3 nécessite aussi l'amélioration du chemin des Cyprès localisé dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et dans le Territoire non organisé (TNO), afin d'offrir un lien routier uniforme et de qualité aux différents utilisateurs et ainsi permettre de rejoindre les routes régionales 125 et 131;

Considérant que l'amélioration de ces liens routiers est un enjeu majeur pour permettre, entre autres, d'établir des conditions favorables au développement des activités récréotouristiques non seulement du Parc national du Mont-Tremblant, mais aussi des municipalités locales et du TNO de la MRC de Matawinie par l'implantation d'une route touristique;

Considérant que l'amélioration de ces liens routiers pourrait également permettre un cheminement cyclable via cette route à vocation touristique permettant de traverser l'ensemble du territoire de la MRC de Matawinie;

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui représente près de 66% du coût des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

Considérant que le tiers restant pour réaliser les travaux d'amélioration du chemin des Cyprès est assumé par l'ensemble des municipalités locales de la MRC, incluant le TNO, ce qui démontre un réel engagement régional pour la concrétisation de ce projet majeur pour la MRC de Matawinie;

Considérant que la Sépaq a confirmé son appui au projet d'amélioration du chemin des Cyprès, puisqu'il s'agit d'un projet en continuité avec le projet d'amélioration de la Route 3;

Considérant que la Sépaq a confirmé son intérêt à agir à titre de maître d'oeuvre pour le projet d'amélioration de la Route 3;

Considérant, qu'à notre connaissance, le projet n'apparaît pas au budget du gouvernement du Québec adopté en mars 2020;

En conséquence, il est recommandé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- réitère l'importance de la concrétisation du projet d'amélioration de la Route 3;
- demande au gouvernement du Québec l'annonce officielle du financement et de la réalisation du projet d'amélioration de la Route 3 ainsi que l'échéancier des travaux;
- demande au gouvernement du Québec que le projet d'amélioration de la Route 3 soit priorisé dans les interventions à court terme de la Sépaq et lui octroie les crédits nécessaires pour la réalisation du projet dans les meilleurs délais;
- transmette la présente résolution à :
 - Sépaq;
 - Tourisme Québec;
 - Madame Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre du Tourisme;
 - Madame Nadine Girault, députée de Bertrand et ministre des Relations internationales et de la Francophonie;
 - Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
 - Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière;
 - Conseil du trésor.

Les points 10.1 à 12.2 sont traités à ce moment-ci de la séance.

9. AUDIENCE 11 H 30

9.1. Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL) – M. Guy Breault, président et M. Alan Bryson, 2^e vice-président

M. Breault remercie les membres du Conseil pour leur accueil. M. Bryson mentionne qu'ils sont tous deux producteurs acéricoles. Leur but est de faire un retour sur la conférence de presse des *Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière* du 6 février dernier pour le dévoilement de la conclusion du rapport de l'estimation de la cartographie du potentiel acéricole de Lanaudière.

Voici donc les résultats de l'estimation du potentiel acéricole à court terme:

En superficie : 1 273 km² dont 48% en terres privées et 52% en terres publiques;

Ces érablières représentent 13% de toutes les superficies forestières de la région;

Ces érablières contiennent environ 21 millions d'entailles, dont 33%, où le potentiel est immédiat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

Résultats de l'estimation du potentiel acéricole à moyen terme :

Jeunes érablières qui seront exploitables d'ici 10 à 20 ans;
Près de 10 000 hectares.

La proposition est de créer un pôle acéricole Lanaudois pour la protection des populations d'érables à fort potentiel acéricole. Le but est de travailler avec tous les partenaires pour avoir la possibilité de créer des aires protégées de longue durée avec vocation acéricole.

Le préfet suppléant demande s'il y a des pressions de la part du ministère pour ne pas faire des entailles à certains endroits. Effectivement, à certains endroits, ils ont dû, à leurs frais, repousser les entailles afin d'avoir une cohabitation et harmonisation pour tout le monde, entre autres près du Sentier national. L'ingénieure forestier de la MRC mentionne que ce n'est pas le fait d'entailler les érables le problème, c'est la circulation autour qui en découle.

M. Breault mentionne que des études ont été effectuées sur un laps de temps de 75 ans qui démontrent qu'une coupe sélective peut être faite et qu'elle favorise même un plus gros volume de bois recueilli. Il y a moyen de travailler avec les forestiers. Il donne quelques statistiques provinciales et régionales à long terme. En ce moment, à l'échelle du Québec, on parle de 48 millions d'entailles avec un potentiel disponible de doubler ce chiffre ce qui entraînerait de la création d'emplois.

Le maire de Saint-Michel-des-Saints parle de création d'emplois et d'économie circulaire. Le maire de Saint-Donat mentionne que la MRC de Matawinie est celle qui a le potentiel le plus élevé en acériculture. Le maire de Chertsey mentionne qu'il est important que les terres publiques intramunicipales (TPI) fassent partie des territoires privilégiés.

Le préfet mentionne que toutes les décisions doivent se prendre dans un esprit de partenariat et il remercie MM Breault et Bryson pour leur présentation.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CM-067-2020

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement d'ajourner la séance pour le dîner à 12 h 14.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-068-2020

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de reprendre la séance à 13 h 02 avec le traitement du point 12.3.

Le directeur par intérim du Service d'aménagement fait la présentation de l'ingénieur civil, M. Bernard Tremblay, entré en fonction le 9 mars 2020. M. Tremblay s'enquiert auprès des membres du Conseil des attentes particulières qu'ils pourraient avoir et il les assure qu'il fera en sorte que le projet du chemin des Cyprés soit une réussite.

Les points 10.1 à 10.3 sont présentés par le conseiller en aménagement et les points 10.4 à 10.11 sont présentés par le directeur par intérim

10. AMÉNAGEMENT

10.1. Avis de conformité règlements municipaux

10.1.1. Règlements conformes

CM-069-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme les règlements suivants :

- Le règlement 19-1055 de la Municipalité de Saint-Donat, modifiant le règlement de zonage 15-924 visant à exclure une partie du lot 5 623 836, cadastre du Québec, de la zone résidentielle UR-H9 et l'inclure dans la zone résidentielle UR-H10;
- Le règlement 623-2019 de la Municipalité de Sainte-Béatrix, modifiant le règlement de zonage 526-2012 concernant la classe récréotouristique d'hébergement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

- Le règlement 372-89-60 de la Municipalité de Rawdon modifiant le règlement de zonage 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de limiter à 2, le nombre maximal d'immeubles destinés à un usage de la classe E (7 à 16 logements) du groupe résidentiel à l'intérieur de la zone R6-55.

Lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire.

10.2. Document sur la nature de la modification – Règlement 207-2019 - Adoption

CM-070-2020

Il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le « Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 207-2019 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie relativement à la gestion du bruit et des accès aux corridors routiers ».

10.3. Document sur la nature de la modification – Règlement 205-2019 - Adoption

CM-071-2020

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC adopte le « Document sur la nature des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités situées sur le territoire de la MRC de Matawinie (LAU, article 53.11.4) afin de se conformer au règlement 205-2019 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'autoriser des usages non agricoles sur certains sites historiques en zone agricole ».

Le conseiller en aménagement quitte l'assemblée

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CM-072-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement de prendre une pause à 10 h 20.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-073-2020

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de poursuivre la séance à 10 h 32 avec le point 10.4.

10.4. Forêt – Recommandation concernant les zones d'étude d'aires protégées - Appui

Le directeur par intérim du Service d'aménagement demande à l'ingénieure forestier de se joindre à l'assemblée pour répondre aux interrogations sur ce point. Après discussion, les membres du Conseil conviennent de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil de la MRC.

10.5. Amélioration des Routes 125-131 – Document synthèse – Plan de transport - Dépôt

Le directeur par intérim du Service d'aménagement mentionne que ce document sera transmis à toutes les MRC et municipalités concernées par le plan de transport.

10.6. Amélioration du chemin des Cyprès – Travaux optionnels - Décision

CM-074-2020

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que les coûts estimés par l'ingénieur mandaté étaient de 11 068 332,82 \$ incluant les taxes pour le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 12 076 112 \$ afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant que la MRC a lancé un appel d'offres public le 7 juin 2019 en vue de procéder aux travaux d'amélioration du chemin des Cyprès et qu'au terme du processus qui s'est terminé le 15 juin 2019, trois entreprises ont déposé une soumission pour fournir les services requis;

Considérant que la plus basse de celles-ci fut déposée par l'entreprise Excavation Normand Majeau au montant de 11 731 881,42 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que selon le devis d'appel d'offres, la MRC peut, si elle le souhaite, retirer les travaux optionnels du présent mandat;

Considérant que les travaux optionnels visent le resurfaçage entre les chaînages 13+095 à 14+285, pour un montant de 135 897,59 \$ plus les taxes applicables, de même que la mise à niveau de la section située entre les chaînages 0+200 à 0+000, pour un montant total de 79 425,25 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que dans le cadre du projet d'amélioration du chemin des Cyprès et de la route 3, il est opportun d'assurer la standardisation de la surface de roulement;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise la réalisation des travaux optionnels pour un montant total de 215 322,84 \$ comme prévus dans l'offre de service d'Excavation Norman Majeau inc.

10.7. Amélioration du chemin des Cyprès – Démarche acquisition de terrains - Décision

CM-075-2020

Considérant que le projet d'amélioration du chemin des Cyprès est complémentaire avec l'amélioration de la route 3 afin de créer une boucle touristique sur le territoire de la MRC de Matawinie;

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 12 076 112 \$ afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant le mandat pour la réalisation de plans et devis octroyé à la firme GBI Experts-Conseils inc. par la résolution CM-317-2018;

Considérant la résolution CM-121-2019 pour la réalisation de descriptions techniques par la firme Trembay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres afin de procéder à l'identification des emprises à acquérir;

Considérant la résolution CM 248-2019 autorisant l'octroi du contrat à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. pour un montant de 11 731 881,42 \$ taxes incluses;

Considérant qu'il appert que certaines emprises doivent être acquises pour mener à terme les travaux;

Considérant les descriptions techniques réalisées par la firme Trembay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC mandate le Service d'aménagement afin d'approcher les propriétaires concernés en vue de procéder à la ratification d'ententes permettant l'acquisition d'emprises requises pour la réalisation des travaux d'amélioration du chemin des Cyprès et autorise la direction générale et le préfet à procéder à la signature de tout document en vue de donner effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

10.8. Bilan RDD 2019 - Dépôt

Le directeur par intérim du Service d'aménagement présente le bilan 2019 du *Programme de récupération des RDD* et donne quelques chiffres sur les quantités de matières récupérées.

Le préfet suppléant pose une question par rapport aux municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Damien qui ne participent pas à la récupération des piles dans les écoles : Est-ce que les établissements scolaires récupèrent eux-mêmes les piles? Le directeur par intérim fera une vérification en ce sens.

10.9. Bilan textile 2019 - Dépôt

Le directeur par intérim du Service d'aménagement présente le bilan 2019 du *Programme de récupération des résidus de textile* et mentionne que c'est 382 625 livres (lbs) de résidus de textile, soit 173,6 tonnes, qui ont été récupérées dans les 17 organismes participants au programme.

10.10. FPEM – Suspension du programme de financement - Décision

CM-076-2020

Considérant la diminution importante des sommes disponibles au FPEM au cours des dernières années et les revenus limités du Fonds;

Considérant les nombreuses modifications apportées au Règlement sur l'utilisation du FPEM depuis 2012 qui semblent avoir dénaturé certains objectifs du programme de financement d'activités et de projets municipaux à caractère environnemental;

Considérant l'expertise du SDLR concernant la gestion de programmes de financement et de fonds;

Considérant la recommandation du Comité administratif de la MRC de suspendre l'octroi d'aide financière dans le cadre du FPEM pour l'année 2020 (CA-020-2020);

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie suspende l'octroi d'aide financière dans le cadre du FPEM pour l'année 2020 en le limitant aux sommes déjà engagées. Cette période permettra au Service d'aménagement, en collaboration avec le SDLR, de réaliser une réflexion et de proposer une version bonifiée du programme au Comité administratif à l'automne 2020.

*La directrice du Service de développement local et régional se joint à l'assemblée
Mme Isabelle Parent et M. Martin Rondeau quittent l'assemblée*

10.11. PADF – Délais administratifs - Autorisation

CM-077-2020

Considérant que la MRC de Matawinie est délégataire désignée de la gestion du programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que les modalités de planification et d'approbation du PADF impliquent des délais de mise en oeuvre de la planification annuelle de 5 à 6 mois;

Considérant que ces délais retardent les investissements dans les interventions ciblées sur le territoire ainsi que les projets d'acquisition de connaissance et de documentation des enjeux de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (Table GIRT) 062;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement :

- d'interpeller M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, afin que le montant annuel du PADF soit connu avant le début de l'année financière au 1er avril ;
- d'inciter l'ensemble des MRC de Lanaudière à appuyer la démarche de la MRC de Matawinie ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

- d'informer les députés de la région de Lanaudière de la démarche effectuée auprès du MFFP.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

11.1. Aucun point

*Mme Isabelle Parent et M. Martin Rondeau se joignent à l'assemblée
M. Réjean Gouin quitte l'assemblée*

12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

12.1. Fonds régions et ruralité – Entente *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* - Décision

CM-078-2020

Considérant que le Partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

Considérant que le projet de Loi no 47 : Loi assurant la mise en oeuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

Considérant que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celle de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

M. Réjean Gouin se joint à l'assemblée

12.2. Demande d'appui – MRC Maria-Chapdelaine – Règles entourant les sommes au fonds de développement des territoires - Décision

CM-079-2020

Considérant la demande de la MRC de Maria-Chapdelaine au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec de considérer les sommes provenant du Fonds de développement des territoires et tout autre revenu autonome de la MRC comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernementale, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la MRC et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'appuyer la demande de la MRC Maria-Chapdelaine.

Le préfet suppléant remercie et félicite la directrice du SDLR et son équipe pour l'organisation de l'événement *Moment de Réflexion Collective* du 20 février dernier ainsi que pour toutes les démarches effectuées relativement à la planification stratégique.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE HUIS CLOS

CM-080-2020

Une période de huis clos à 11 h 20 est proposée par M. Richard Rondeau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement.

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-081-2020

Il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de reprendre la séance à 11 h 35 pour l'audience du point 9.

12.3. Pacte rural des municipalités – Attribution du solde non engagé au 31 mars 2020 - Décision

CM-082-2020

Considérant que toutes les enveloppes du pacte rural des municipalités ont été utilisées sous réserve du respect des conditions exigées par le MAMH et communiquées régulièrement par le SDLR en CDLR et en CM, à l'exception d'un montant de 3 958 \$ de l'enveloppe 2019-2020 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha et le montant initialement attribué à la Manawan;

Considérant que la date limite pour déposer des projets est atteinte;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Rondeau et résolu unanimement de transférer de l'enveloppe 2019-2020 le montant de 3 958 \$ de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha et le montant initialement attribué à la Manawan dans le fonds régional.

La directrice du Service du transport et le technicien en logistique de transport se joignent à l'assemblée

12.4. Suivi du Comité provisoire du pacte rural territorial - Décision

CM-083-2020

Considérant l'échéancier du Fonds de développement des territoires actuellement en vigueur;

Considérant le calendrier des versements accordés à Lanaudière Économique pour soutenir les travaux de l'ARTERRE (Résolution CDLR-118-2019);

Considérant les soldes disponibles en date du 11 mars 2020 dans les comptes et grands livres suivants :

- pacte rural des municipalités;
- FDT Projets d'entreprise/Entente sectorielle GL 55 169 23 000;
- FDT Pacte rural territorial GL 55 169 09 000;
- projet d'entreprises GL 55 990 45 000.

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'attribuer les sommes aux projets comme suit :

- 75 000 \$ pour le projet de croisière de la Municipalité de St-Donat;
 - 75 000 \$ pour les projets dits de notoriété et de développement d'espaces entrepreneuriaux conduits par le SDLR et qui font suite à la journée de planification stratégique;
 - 40 000\$ pour les travaux de développement du GR et du corridor de la Rivière Noire réalisés par Loisir et Sport Lanaudière;
 - le solde sera réservé pour la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie;
- et d'en ordonner le déboursement.

Le maire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie tient à souligner tout le travail effectué par la directrice du SDLR dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

La directrice du Service du transport présente le technicien en logistique de transport, M. Alexandre Belley, entré en poste le 9 mars dernier.

13. TRANSPORT

13.1. Paiement des heures supplémentaires – Employé 37-0165 - Décision

CM-084-2020

Considérant qu'il s'agit d'heures supplémentaires en lien direct pour le maintien du service à la clientèle;

Considérant que les fonds sont disponibles au niveau des comptes de la masse salariale du Service du transport;

Considérant l'article 18.02 de la convention collective en vigueur;

Considérant la recommandation du Comité de transport dans la résolution COT-008-2020;

Il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des heures supplémentaires effectuées par l'employé 37-0165 pour la période du 11 février au 3 avril 2020 en lien avec le maintien du service à la clientèle.

13.2. Octroi du contrat – Circuit 1 desserte Saint-Donat / Sainte-Agathe-des-Monts - Décision

CM-085-2020

Considérant les soumissions reçues et la conformité de Taxi Bruneau pour la fourniture de services de transport collectif de personnes pour la desserte Saint-Donat / Sainte-Agathe-des-Monts pour le circuit 1 pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'octroyer à Taxi Bruneau le contrat pour la fourniture de services de transport collectif de personnes pour la desserte Saint-Donat / Sainte-Agathe-des-Monts pour le circuit 1 pour la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2022 au taux horaire de 64,95 \$ indexé annuellement en fonction de l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal, tel qu'établi par Statistique Canada pour une période de 12 mois.

13.3. Modification de secteur pour la Municipalité d'Entrelacs pour le taxibus - Décision

CM-086-2020

Considérant qu'un des besoins principaux exprimés dans le plan de développement stratégique concerne l'accès aux services de proximité à la population dans la MRC de Matawinie;

Considérant que le service de taxibus est de permettre à la population de se déplacer localement à l'intérieur d'un secteur ou de se rabattre sur les services existants des circuits régionaux;

Considérant les prévisions budgétaires 2020;

Considérant la recommandation du Comité de transport dans la résolution COT-006-2020;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement :

- de ne pas autoriser les déplacements entre deux secteurs à l'exception des déplacements vers les circuits régionaux;
- de ne pas autoriser les déplacements à l'intérieur des autres MRC;
- d'effectuer un sondage auprès des résidents du Village Saint-Guillaume dans le TNO;
- d'autoriser le transfert de la Municipalité d'Entrelacs dans le secteur 3.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

M. Bruno Guilbault quitte la séance à 13 h 57

13.4. Statistiques d'achalandage

La directrice du Service du transport donne des statistiques sur l'utilisation du taxibus du 1^{er} au 29 février 2020. La popularité du service va au-delà des prévisions.

14. EVALUATION

14.1. Aucun point

15. PARCS RÉGIONAUX

15.1. Aucun point

16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

CM-087-2020

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, telle que présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques n^{os} 38773 à 38791 inclusivement, montant total de 23 023,23 \$

Dépôts directs n^{os} 701873 à 701959 inclusivement, montant total de 456 250,59 \$

Prélèvements n^{os} 200032 à 200085 inclusivement, montant total de 543 167,75 \$

Compte « Villégiature » MRC

Chèque n^o 386, montant de 6 323,86 \$

Dépôts directs n^{os} 104 et 105 inclusivement, montant total de 2 861,01 \$

Compte « TPI » MRC

Chèque n^o 208, montant total de 6 201,19 \$

Dépôts directs n^{os} 84 et 85 inclusivement, montant total de 19 597,73 \$

17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.

18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

Les listes des engagements sont déposées :

Compte « Général » MRC

Engagements 2019 n^{os} 19-001938 à 19-001940, montant total de 1 931,08 \$

Compte « Général » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000143 à 20-000310, montant total de 883 015,47 \$

Compte « Villégiature » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000005 et 20-000007, montant total de 6 606,57 \$

Compte « TPI » MRC

Engagements 2020 n^{os} 20-000004 et 20-000009, montant total de 2 489,18 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance ordinaire – 11 mars 2020

19. CORRESPONDANCE

Correspondances significatives

19.1. Aucune correspondance

20. VARIA

20.1. Aucun point supplémentaire.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

22. ÉVALUATION DE LA SÉANCE

Les membres conviennent du bon déroulement de la rencontre.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-088-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Préfet